

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2022

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 23 Juin 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, THOMAS, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, VANDENDOOREN, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame LEMOINE (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame ATTEN (*pouvoir à Madame THOMAS*), Madame CARTA (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur VANDENDOOREN*).

Absent excusé : Monsieur TONNEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VANDENDOOREN.



DELIBERATION N° 6 : AFFECTATION DES RÉSULTATS ISSUS DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2021 : BUDGET PRINCIPAL.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de clôture de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Un solde d'exécution déficitaire de la
section d'investissement de **190.323,32 € (a)**

→ Un résultat excédentaire de la
section de fonctionnement de **10.543.591,68 €**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

→ en dépenses pour un montant de **5.598.193,00 €**

→ en recettes pour un montant de **1.368.388,00 €**

soit un solde débiteur de **4.229.805,00 € (b)**

Le besoin net de financement de la section d'investissement s'élève donc à **4.420.128,32 € (a + b)**.

Le Conseil Municipal, conformément à l'instruction M 14, doit à présent statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif présente un excédent total de fonctionnement de **10.543.591,68 €**, il est proposé de l'affecter comme suit :

→ **Affectation au compte 1068 :**

*pour l'exécution du virement obligatoire
à la section d'investissement et pour le
financement des dépenses d'équipement*

6.420.128,32 €

→ **Affectation du solde - compte R 002 -**
« report à nouveau créateur », soit

4.123.463,36 €

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 26 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : MM. BRAILLY, HOCHART, GADJA, VANDENDOOREN, FEDDAL, DANDOIS.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,


A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....

